

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE DE LA SEANCE DU 09 Novembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, MME MANGEL S, MME MANGEL R, M KUNTZ, Conseillers

Étaient excusés : M LAPLAZE, MME AUBERT

Était absent : M PARMENTIER

Pouvoir de Pierre LAPLAZE à Romane MANGEL (*jusqu'à 21h20, heure d'arrivée*)

Pouvoir de Emilie AUBERT à Damien KUNTZ

Secrétaire de séance : Danielle SCHMERBER

ORDRE DU JOUR

Domaine et patrimoine – Acquisitions (3-1)

N°1 et n°2 – Acquisition des emprises nécessaires au réaménagement de la traversée du centre bourg – Tranche Ferme

N°3 – Convention d'occupation des sols nécessaires au réaménagement de la traversée du centre bourg – Tranche ferme

Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)

N°4 – Echange de terrain

Domaine et patrimoine – Locations (3-3)

N°5 – Avenant au bail d'un local à usage de billetterie

N°6 – Tarifs de location de la salle Multi-Activités et de la salle « Le Domino »

N°7 – Tarifs de location de la Salle des Sports

N°8 – Redevance des droits d'usage des terrains communaux

N°9 – Tarifs du cimetière

N°10 – Droit de place

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3-6)

N°11 – Convention pour l'exploitation des pistes communales de ski de fond sur le site du Rouge Gazon - Saison 2021/2022

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4-1)

N°12 – Instauration du régime d'astreinte - Saison hivernale 2021/2022

Institutions et vie politique – Intercommunalité (5-7)

N°13 – Vote des communes sur la répartition du FPIC

N°14 – Création du futur du Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA)

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

N°15 – Décision modificative au Budget Général n°1

N°16 – Décision modificative au Budget Assainissement n°2

Finances locales – Contributions budgétaires (7-6)

N°17 – Cotisation à l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétences des communes (9-1)

N°18 – Tarifs de vente liés à l'eau potable et à l'assainissement

N°19 – Participation pour le raccordement à l'assainissement collectif

N°20 – Tarif des renseignements d'assainissement

N°21 – Tarifs pour la confection de photocopies

N°22 – Tarifs de remplacement de la vaisselle de la salle Multi-Activités

N°23 – Tarifs d'utilisation du matériel municipal

N°24 – Redevance forfaitaire pour la gestion des animaux errants

N°25 – Convention pour le transport par ambulance des victimes d'accidents de ski sur le site du Rouge Gazon - Saison 2021/2022

N°26 – Tarifs d'évacuation des blessés sur le site du Rouge Gazon - Saison 2021/2022

N°27 – Organisation de la Navette des Neiges - Saison 2021/2022

N°28 – Ouvertures dominicales des commerces à compter du 1^{er} Janvier 2022

N°29 – Renouvellement d'un contrat de maintenance avec SEGILOG/BERGER-LEVRAULT

N°30 – Demande d'adhésion au SMIC des Vosges

N°31 – Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » du SDANC

N°32 – Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°2 « Entretien » du SDANC

N°33 – Concours des Maisons Fleuries 2021

N°34 – Validation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Commande publique – Marchés publics (1-1)

N°35 – Requalification de la RN66 – Tranche optionnelle n°2

N°36 – Site GAM – Etude de faisabilité – Proposition d'aménagement du bâtiment – Lancement du projet

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

Informations diverses



DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS (3-1)

ACQUISITION DES EMPRISES NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG - TRANCHE FERME

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune, moyennant un prix de 22 (vingt-deux) euros le m² toutes indemnités comprises de la parcelle inscrite dans le tableau ci-dessous ;

Propriétaire	N° parcelle	Surface cadastrale (m ²)	Surface à acquérir (m ²)
RAFANOT Delphine DA CUNHA Maëva	AC 249	692	441

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

- **ACCEPTE** que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative ;

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre ;

- **AUTORISE** Madame Danielle SCHMERBER, 1ère Adjointe, à représenter la Commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS (3-1)

ACQUISITION DES EMPRISES NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG - TRANCHE FERME

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune, à l'Euro Symbolique, de la parcelle inscrite dans le tableau ci-dessous ;

Propriétaire	N° parcelle	Surface cadastrale (m ²)	Surface à acquérir (m ²)
REMY Vincent	AC 347 p	170 m ²	10 m ²
	AC 349 p	154 m ²	115 m ²

- **ACCEPTE** que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative ;

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre ;

- **AUTORISE** Madame Danielle SCHMERBER, 1ère Adjointe, à représenter la Commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS (3-1)

CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes du projet de convention,

- **AUTORISE** la signature desdites conventions,

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre,

- **AUTORISE** Madame Danielle SCHMERBER, 1ère Adjointe, à représenter la commune lors de la signature des actes à intervenir conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

ECHANGE DE TERRAIN AVEC L'INDIVISION POINSOT

Le Conseil Municipal,

- **ANNULE** la délibération du 12 Juin 2019 relative à l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à l'Indivision POINSOT ;
- **EMET** un avis favorable qui consiste à :
 - * acquérir sur l'Indivision POINSOT : 45 m² sur la parcelle AO n°154p
 - * céder à l'Indivision POINSOT : 04 m² sur la parcelle AO n°256
- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront supportés par la Commune ;
- **PRECISE** que l'échange se fera moyennant un Euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'Office Notarial de Le Thillot.

Madame Isabelle POINSOT est sortie de la salle pendant le débat et le vote.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

AVENANT N°1 AU BAIL A LOYER DU LOCAL A USAGE DE BILLETTERIE AU ROUGE GAZON

Le Conseil Municipal,

- **ANNULE** la délibération 2021/09/15-04 et l'avenant correspondant ;
- **APPROUVE** les termes du nouvel avenant n°1 au bail de location à usage de billetterie avec la SCI SOPHIE et Madame Sophie THIAVILLE (en son nom propre) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES ET DE LA SALLE « LE DOMINO »

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2022, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, soit :

	Grande SMA	Petite SMA	Domino
<u>Assemblée générale, séminaires...</u>			
Associations locales	gratuit	gratuit	gratuit
Associations extérieures	240,00	138,00	240,00
Organismes publics	gratuit	gratuit	gratuit
Syndic de copropriétés	240,00	138,00	140,00
<u>Bals et repas dansant</u>			
Associations locales	134,00	x	x
Associations extérieures	388,00	x	x

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

<u>Banquets, lunches, mariages, fêtes familiales</u>			
Associations locales	134,00	x	135,00
Associations extérieures	270,00	x	270,00
Particuliers St Maurice	167,00	67,00	135,00
Particuliers extérieurs	296,00	138,00	270,00
<u>Vin d'honneur</u>			
Particuliers St Maurice	102,00	51,00	77,00
Particuliers extérieurs	240,00	112,20	165,00
<u>Spectacle à but lucratif</u> (expo/ventes/bourses)			
Associations locales	199,00	x	107,00
Associations extérieures	199,00	x	209,00
<u>Matinées dansantes, séances récréatives et culturelles</u> (thé dansant, théâtre, folklore, expo)			
Associations locales	102,00	51,00	x
Associations extérieures	204,00	102,00	x
<u>Période pré-électorale</u>			
Réunions non-publiques	240,00	138,00	140,00
Réunions publiques avec publicité	gratuit	gratuit	x
<u>Période électorale</u>			
Réunions non-publiques	240,00	138,00	140,00
Réunions publiques avec publicité	gratuit	gratuit	x
<u>Supplément chauffage</u> (par jour)			
	46,00	23,00	46,00
<u>Journée supplémentaire d'utilisation</u>			
	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
<u>Mise à disposition de la cuisine</u>			
Particuliers St Maurice	21		x
Particuliers extérieurs	51		x
Associations locales	21		x
Associations extérieures	51		x

- **INDIQUE** que toutes les personnes ou associations qui annuleront leur demande de location moins d'un mois avant la date prévue, devront obligatoirement s'acquitter d'un paiement représentant 50 % du tarif fixé pour leur réservation ;

- **PRECISE** que des sacs prépayés pour la collecte des déchets ménagers, seront mis à la disposition des utilisateurs de la salle et seront facturés suivant le tarif fixé par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et le nombre de sacs utilisés.

- **PRECISE** qu'UNE location gratuite sera accordée, lorsque celle-ci devrait être payante, par an et par association de SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE qui participe à la vie communale (hors manifestations à but non lucratif) ;

- **PRECISE** que les salles devront être remises en état et libres avant l'état des lieux de restitution des clés. S'il apparaît que les salles, cuisine, toilettes, abords extérieurs, etc... ne sont pas ou sont mal nettoyés, un forfait de 300 € sera demandé aux utilisateurs ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

- **PRECISE** que toutes les autres demandes de location seront laissées à l'appréciation de Monsieur le Maire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2022, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, soit :

Salle des Sports	
Etablissements scolaires de la commune	gratuit
Associations et groupements sportifs déclarés de la commune	gratuit
Sociétés locales	gratuit
Sociétés extérieures	40.00 € ½ journée
	200.00 € semaine
Supplément chauffage	25.00 € / ½ journée

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

REDEVANCE DES DROITS D'USAGE DES TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2022, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, soit :

* produit du revenu cadastral multiplié par le coefficient 700 ;

- **PRECISE** que le minimum des perceptions est fixé à 102,00 €.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer, pour l'année 2022, les tarifs ainsi qu'il suit :

Acquisition ou renouvellement concessions en caveau :

<u>2 places</u> :	durée 15 ans :	400,00 €	durée 30 ans :	1 000,00 €
<u>3 places</u> :	durée 15 ans :	600,00 €	durée 30 ans :	1 500,00 €

Acquisition ou renouvellement concessions cases columbarium :

Espace : prof 40cm*largeur 40cm*hauteur 35cm

Espace : prof 27cm*largeur 55/24cm*hauteur 31cm +/-5mm

Durée 15 ans :	600,00 €	Dépose et repose de plaque :	35,00 €
Durée 30 ans :	1 500,00 €	Jardin du souvenir :	/

Placement dans caveau provisoire :

8 € par jour avec un minimum de 5 jours soit 40 ,00 €

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

Achat ou renouvellement concessions au cimetière en terrain nu :

Dimensions 2 places : 95 cm x 230 cm

Dimensions 4 places : 165 cm x 225 cm

<u>2 places</u> :	durée 15 ans :	200.00 €	Durée 30 ans :	500.00 €
<u>4 places</u> :	durée 15 ans :	400.00 €	Durée 30 ans :	1 000.00 €

Rétrocession d'un caveau :

Sans remboursement

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2022, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, soit :

Stationnement camions d'outillage, linge ou autres ventes : 60.00 € / jour

Fête patronale :

Manège 50.00 € l'emplacement

Stand 1.00 € / m²

Foires et marchands forains : 1.00 € / m²

Marchands ambulants de pizzas, poulets, autres... 8.00 € / l'emplacement / jour

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT (4-1)

INSTAURATION D'UN REGIME D'ASTREINTE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'instituer le régime d'astreinte tel que défini ci-dessus et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) – REPARTITION 2021

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'appliquer, pour l'année 2021, la répartition libre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales entre l'EPCI et les communes membres, comme suit :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	190 382 €	190 382 €
Part Communes membres	284 844 €	284 844 €
TOTAL	475 226 €	475 226 €

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

Répartition du FPIC entre communes membres :

Code INSEE	Communes	Montants reversés de droit commun
88081	Bussang	28 482 €
88170	Ferdrupt	12 979 €
88188	Fresse sur Moselle	31 710 €
88302	Le Ménil	32 738 €
88369	Ramonchamp	37 501 €
88408	Rupt sur Moselle	55 792 €
88426	Saint Maurice sur Moselle	31 662 €
88468	Le Thillot	53 980 €
TOTAL		284 844 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)

CREATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la participation de Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges au Syndicat Mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 Octobre 2021 et annexées à la présente délibération,

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Vosges de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Moselle Amont,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF « BUDGET GENERAL » N° 2

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Primitif, ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 1 700.00 €
Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	+ 1 700.00 €

Investissement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	10226	10	Taxe d'aménagement	+ 1 700.00 €
Recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 700.00 €

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET « ASSAINISSEMENT » N°2

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Primitif, ainsi qu'il suit :

Investissement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	040	28158	Autres installations, matériel et outillage	+ 110.00 €

Fonctionnement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	042	7811	Reprises sur amortissements des immobilisations	+ 110.00 €

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

COTISATION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE STATIONS DE MONTAGNE (ANMSM)

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la cotisation 2021 à l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne pour un montant total de 5 100 € ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 6281.

Monsieur Pierre LAPLAZE est arrivé à 21h20 et a rejoint les débats.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIFS DE VENTE DE L'EAU POTABLE ET DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1^{er} Janvier 2022 (pour les factures émises au 2^{ème} semestre 2022), les tarifs ainsi qu'il suit :

ABONNÉS RELIÉS AU RÉSEAU D'EAU POTABLE / Tarifs HT			
m ³ d'eau potable	Abonnement à l'année	Ouverture de prise	Fermeture de prise
1.05 €	30.00 €	35.00 €	35.00 €
		Ouverture de vanne	Fermeture de vanne
		35.00 €	35.00 €

EAU PRÉLEVÉE SUR LE RÉSEAU LORS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES / Tarifs HT	
Forfait intervention du Service Technique Municipal	m ³ d'eau potable en vigueur
87.50 €	1.05 €

ABONNÉS RELIÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / Tarifs HT	
Redevance par m ³ d'eau consommé	Part fixe à l'année
0.22 €	8.00 €

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

- **DIT** que la PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager ;
- **DIT** que la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou la date d'achèvement de l'extension ou de réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ;
- **DÉCIDE** de maintenir le montant unique et forfaitaire de participation pour le financement de l'assainissement collectif à hauteur de 480 € TTC pour l'année 2022, fixé par délibération du 20 Novembre 2017 ;
- **DIT** que le montant de la PFAC sera réactualisé tous les ans en même temps que les tarifs municipaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES (9-1)

TARIF DES RENSEIGNEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** à 75 € montant du tarif de la délivrance de renseignements sur le raccordement d'un bien immobilier au réseau d'assainissement.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF POUR LA CONFECTION DE PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE**, pour l'année 2022, le maintien à 0,30 € du coût de la photocopie (en noir et blanc) réalisée à la demande des particuliers, fixé par délibération du 13 Décembre 2002 ;
- **PRÉCISE** que les photocopies seront faites gratuitement, en noir et blanc, pour les associations locales si ces dernières fournissent le papier.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 de remplacement de vaisselle ou ustensiles de cuisine cassés ou manquants ainsi qu'il suit :

ASSIETTE PLATE GRAND MODELE	6,00 €	PLAT OVALE INOX	10,50 €
ASSIETTE PLATE	5,50 €	SOUPIERE	19,50 €

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

ASSIETTE A DESSERT	3,50 €	LOUCHE GRAND MODELE	23,50 €
ASSIETTE CREUSE	5,50 €	LOUCHE PETIT MODELE	6,00 €
TASSE A CAFE	3,00 €	ECUMOIRE GRAND MODELE	17,50 €
SOUCOUPE A CAFE	2,50 €	FOURCHETTE COURBE	12,00 €
SALADIER	5,00 €	FOURCHETTE	1,00 €
CORBELLE A PAIN	10,00 €	COUTEAU GENOISE	23,00 €
OUVRE BOÎTES	23,50 €	COUTEAU PAIN	7,50 €
TIRE-BOUCHON A LEVIERS	5,50 €	COUTEAU DE BOUCHER	23,50 €
FLUTE	1,50 €	COUTEAU OFFICE	2,50 €
VERRE BALLON	1,20 €	COUTEAU	1,00 €
PLATEAU	18,00 €	PELLE A TARTE	15,00 €
PICHET A POMPE INOX ISOTHERME	72,00 €	CUILLER GLACE	37,50 €
RAMASSE COUVERTS PLASTIQUE	7,00 €	CUILLER A SOUPE	1,00 €
ENTONNOIR	2,00 €	CUILLER A CAFE	0,50 €
BOL	3,00 €	DESSOUS DE PLAT	8,50 €
PLANCHE A DECOUPER GRAND MODELE	35,00 €	BROC A EAU	3,00 €
PLANCHE A DECOUPER PETIT MODELE	13,50 €	ESSOREUSE A SALADE	126,50 €
BASSINE PATISSIER INOX	48,50 €	COUPE PAIN SUR SOCLE	56,00 €

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIFS D'UTILISATION DU MATERIEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir, pour l'année 2022, les tarifs d'utilisation du matériel d'utilisation fixés par délibération du 03 Novembre 2020, soit :

Camion avec conducteur :	85,00 € HT/heure
Nuit/Jour férié :	127.50 € HT/heure
Tractopelle avec conducteur :	85,00 € HT/heure
Nuit/Jour férié :	127.50 € HT/heure
Rouleau vibrant :	20,00 € HT/heure
Compresseur :	30,00 € HT/heure
Main d'œuvre :	35,00 € HT/heure
Nuit/Jour férié :	52.50 € HT/heure

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

Le Conseil Municipal,

- **MAINTIENT** le tarif de la redevance forfaire pour les animaux errants et en état de divagation, à partir du 1^{er} Janvier 2022, à 50.00 €.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

Cette somme sera à régler à la Commune de Saint Maurice sur Moselle par le propriétaire de l'animal dès qu'il aura été identifié.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

CONVENTION POUR LE TRANSPORT PAR AMBULANCE DES VICTIMES D'ACCIDENT DE SKI SUR LE SITE DU ROUGE GAZON SAISON 2021/2022

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de souscrire pour la saison 2021/2022, une convention de transports sanitaires pour les interventions sur le site de ski alpin et nordique du Rouge Gazon avec :

* les Ambulances GEORGES D et W (SA Les Lilas) pour un coût par transport de 280.00 € TTC ;

* les Ambulances ARNOULD BOURBON pour un coût par transport de 320.00 à 515.00 € TTC :

Transport du lundi au vendredi 8h/20h et samedi 8h/12h = 320.00 €

Transport du samedi 12h/20h et dimanche et jours fériés 8h/20h = 420.00 €

Transport de nuit de 20h à 8h = 515.00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions ;

- **PRECISE** que le coût facturé à la Commune par l'ambulancier sera recouvré sur la personne transportée ou éventuellement sur sa compagnie d'assurance.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIFS D'EVACUATION DES BLESSÉS SUR LES PISTES DE SKI DU ROUGE GAZON - SAISON 2021/2022

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour la saison hivernale 2021/2022, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, à savoir :

• Front de neige et petits soins accompagnants	49.00 €
• Zone rapprochée	179.00 €
• Zone éloignée	299.00 €
• Zone exceptionnelle	599.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SARL Téléskis du Rouge Gazon.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

NAVETTE DES NEIGES - ORGANISATION DE LA SAISON 2021/2022

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de reconduire l'opération « Navette des Neiges » du 18 Décembre 2021 au 02 Janvier 2022, et du 05 Février 2022 au 06 Mars 2022 selon les grilles horaires annexées à la présente délibération ;

- **DECIDE** de participer à la coordination avec les Communes de FRESSE SUR MOSELLE et LE THILLOT ;

- **DECIDE** de prendre en charge 75 % des frais correspondant à ce service ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

- **DIT** qu'une seule régie de recette globale sera créée via la Commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE avec répartition des recettes à hauteur de 75 % pour SAINT MAURICE SUR MOSELLE, 10 % pour FRESSE SUR MOSELLE et 15 % pour LE THILLOT ;
- **ACCEPTE** qu'une convention pour l'organisation de la régie de recettes du service de la navette soit établie et signée entre les entités concernées ;
- **DIT** que les décisions devront être collégiales ;
- **ACCEPTE** qu'une convention soit établie par le Conseil Régional donnant co-délégation aux 3 Communes pour organiser ce service ;
- **DIT** que le service sera confié à un prestataire après consultation ;
- **DONNE** un avis favorable à la nomination d'un coordinateur pour gérer ce service qui sera désigné par accord entre les Maires des 3 Communes ;
- **FIXE** les règles suivantes :

Date : L'organisation de la « Navette des Neiges » se fera du 18 Décembre 2021 au 02 Janvier 2022, et du 05 Février 2022 au 06 Mars 2022 tous les jours calendaires.

Circuit : départ : LE THILLOT centre, FRESSE SUR MOSELLE centre, SAINT MAURICE SUR MOSELLE centre. Destination Rouge Gazon. Il est prévu des arrêts facultatifs à :

- Saint-Maurice sur Moselle : Office de tourisme Intercommunal des Ballons des Hautes Vosges
- Saint-Maurice sur Moselle : Ancien café culturel chez Jeanne, 18 rue de la Goutte du Rieux, maison verte
- Saint-Maurice sur Moselle : abri bus 36, rue des Charbonniers

Horaires : Le premier départ est fixé le matin à 8 h 20 (Voir tableau en annexe).

Public concerné : Toutes personnes présentes sur les points d'arrêt des circuits de bus. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.

Règles : Le service est régi par les règles du transport public et le code de la route. Les personnes empruntant ce service devront respecter les règles et les consignes données par les personnes habilitées.

Tarif : Les usagers acquitteront auprès du transporteur ou dans les bureaux d'accueil le prix de 1 € pour chaque montée dans le bus. Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. Le conducteur ou les agents communaux désignés remettront à chaque voyageur un coupon fourni par les Communes de SAINT MAURICE SUR MOSELLE, FRESSE SUR MOSELLE et LE THILLOT. Une facture sera établie par le transporteur.

Conditions suspensives : Fermeture de la station, interdiction de circuler. Sur appel d'une personne de la commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE, 24 heures avant, pour annuler le transport, il n'y aura aucune rémunération. Toute journée commencée est due au transporteur.

Assurance : Une déclaration spécifique sera faite à notre assureur.

- **DIT** qu'en cas de fermeture de la station du Rouge Gazon, la destination prioritaire sera le Ballon d'Alsace (avec uniquement 2 arrêts au Ballon d'Alsace : aux Démineurs pour le ski de fond et à la Gentiane pour le ski alpin // le départ/retour de St Maurice/Moselle se fera à l'Office de Tourisme et sur la place de l'Église). En cas de fermeture du Ballon d'Alsace, un autre site pourrait être choisi.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour organiser le fonctionnement de ce service ;
- **AUTORISE** la signature du contrat établissant les modalités d'utilisation ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1) **OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** à 12 le nombre de dimanches dans l'année au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leur magasin ;
- **PRECISE** que les dates retenues sont :
 - 2 premiers dimanches soldes d'hiver
 - 2 premiers dimanches soldes d'été
 - Dernier dimanche de septembre et premier dimanche d'octobre
 - Quatre premiers dimanches de décembre
 - Vacances d'hiver : les 2 dimanches des vacances de la zone B
- **PRECISE** que le nombre de dimanches étant supérieur à 5, l'avis de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est nécessaire ;
- **PRECISE** que les différents syndicats ont été consultés en date du 15 Septembre 2021.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES (9-1) **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC SEGILOG**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat avec la société Segilog/Berger-Levrault pour une durée de trois ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les documents afférents à cette affaire.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1) **DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la collectivité ci-après : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1) **DEMANDES D'ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » DU SDANC**

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion des 2 collectivités à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » (Les Thons et Greux).

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1) **DEMANDES D'ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » DU SDANC**

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion des 2 collectivités à la compétence à la carte n°2 « Entretien » (Les Thons et Greux).

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1) **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** l'attribution, aux récipiendaires, d'un bon de 30 € à utiliser au « Farfadet Gourmand » (hors boisson) ;

- **PRECISE** :

1°) que la remise des bons se fera uniquement lors de la cérémonie du 20 Novembre 2021 ;

2°) que la dépense sera imputée au compte 6714.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1) **VALIDATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le Règlement Général sur la Protection des Données,

- **DESIGNE** Nicolas BELLORINI, agent du CDG54 comme étant Délégué à la Protection des Données (DPD),

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS (1-1)

REQUALIFICATION DE LA RN66 – TRANCHE OPTIONNELLE N°2

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de la tranche optionnelle n° 2 :

N° de lot	Dénomination	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	Voirie – Réseaux – Divers	332 795.47 €	399 354.56 €
3	Aménagement des espaces publics	102 006.52 €	122 047.82 €

sous réserve de l'octroi de subventions (Etat, Région, Département) ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution du règlement des marchés et du suivi du dossier

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS (1-1)

SITE GAM - ETUDE DE FAISABILITE - PROPOSITION D'AMENAGEMENT - LANCEMENT DU PROJET

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de poursuivre le projet,
- **SOLLICITE** l'accompagnement de l'EPFGE pour les acquisitions foncières, le pilotage de la maîtrise d'œuvre et des travaux,
- **RAPPELLE** que l'enveloppe financière prévisionnelle pour engager les travaux de requalification du site GAM s'élève à 952 100 € HT avec un reste à charge pour la Commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE à 229 000 € H.T., comme cela a été mis en évidence par l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'Etudes SIGMA,
- **PRECISE** que le coût évalué (229 000 €) pourra être supporté par la commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 16 Septembre 2021 au 09 Novembre 2021

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale	Prix
11, rue de la 3ème DIA	Haut du Brochot	Section AZ n°76 et 77	Bâti sur terrain propre	00 ha 19 a 03 ca	50 000 € à la signature + une rente mensuelle de 510 € (vente en viager)
Le Rouge Gazon	Les Neufs Bois et Rouge Gazon	Section B n°116, 118, 120, 139, 141, 144, 180, 181, 182, 183 et 184	Bâti sur terrain propre	01 ha 35 a 35 ca	50 000,00 €
25, rue des Ajols	Aux Ageaux	Section AB n°44, 46, 48, 279, 281, 282, 284, 285	Bâti sur terrain propre	01 ha 21 a 21 ca	57 500,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Comité de Programmation LEADER du 17 Septembre 2021

Le Pays de Remiremont et de ses Vallées informe que dans le cadre du Programme LEADER du GAL du PETR, le Comité de Programmation a décidé d'attribuer à la commune de Saint Maurice sur Moselle une subvention de 17 115.88 € au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la réalisation de l'opération « Installation de sanitaires et stations de lavage/gonflage pour vélos à proximité de la Voie Verte ».

Ski Club de Saint Maurice sur Moselle

Par son courrier du 11 Octobre 2021, le Ski Club remercie la commune de Saint Maurice sur Moselle pour la subvention attribuée pour la saison 2021/2022.

Club Vosgien Vallée de Saint-Amarin

Par son courrier du 20 Septembre 2021, le Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin remercie la commune pour l'autorisation d'installer un point de ravitaillement lors du 45^{ème} Tour de la Vallée de la Thur.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 09 Novembre 2021

Etablissement Français du Sang – Grand Est

Par son courrier du 02 Novembre 2021, l'EFS Grand Est remercie les bénévoles de la commune de Saint Maurice sur Moselle pour leur indispensable et efficace participation, ainsi que les 59 donateurs.

Région Grand-Est

Dans son courrier du 27 Septembre 2021, Monsieur Christophe NAEGELEN, Député des Vosges et Conseiller régional en charge de la coordination de la sécurité et de la Prévention, et Monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional Grand Est, informent que la Région a adopté un dispositif d'aide à la création ou à l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public. Ils rappellent que les communes peuvent bénéficier d'une aide pour : l'acquisition, l'installation et la mise en service de caméras ; les frais de raccordement à un réseau de communication électroniques ; l'acquisition éventuelle d'un système de stockage de vidéos ; l'acquisition de logiciels d'aides à la décision aux levées de doute.

Un groupe de travail a été créé pour évaluer le besoin ou non de caméras. Il est composé de Madame Martine ROUILLON, Monsieur Bernard PETIN et Monsieur Mathieu FERBACH.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable (RPQS)

Le Syndicat des Eaux de Presles a envoyé, le 27 Septembre 2021, le RPQS du service de l'eau de 2020. Il est consultable sur le site www.services.eaufrance.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30